

COMMUNE DE TAVACO

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
1ère Insertion

Par arrêté municipal N°2021-003 du 11 octobre 2021, Monsieur le Maire de la commune de TAVACO a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme et à la révision du zonage d'assainissement.

La personne responsable du projet de plan local d'urbanisme est M. Jean-Marie PASQUALAGGI, maire de Tavaco, auprès duquel des informations pourront être demandées : Monsieur le Maire - Mairie de Tavaco, 20167 TAVACO.

La personne responsable du projet de révision du zonage d'assainissement est M. Laurent MARCANGELI, Président de la CAPA auprès duquel des informations pourront être demandées : Monsieur le Président - Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien - Espace Alban Bât. G et H, 18, rue Antoine SOLLACARO, 20000 AJACCIO. Ont été désignés par le Président du Tribunal Administratif de Bastia, M. Dominique FARELLACCI en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Laurent CALVET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du Mardi 16 Novembre 2021 à 8h30 au 16 Décembre 2021 à 15h30 durant une période de 30 jours.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête et le registre seront tenus à la disposition du public à la Mairie de TAVACO du lundi au jeudi de 8h30 à 15h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2698>

Un poste informatique sera mis à disposition du public à la Mairie de Tavaco afin que le public puisse prendre également connaissance du dossier sur le registre dématérialisé.

Les éventuelles observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées au commissaire enquêteur :

par courrier jusqu'au Mardi 16 décembre 2021 inclus, le cachet de la poste faisant foi, au siège de l'enquête : Mairie de Tavaco A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur 20167 Tavaco

- sur le registre papier - à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur - tenu à la disposition du public à la mairie de Tavaco jusqu'au 16 décembre 2021 à 15h30

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante jusqu'au 16 décembre 2021 <https://www.registre-dematerialise.fr/2698>

- par courrier électronique à l'adresse suivante jusqu'au 16 décembre 2021 enquete-publique-2698@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Tavaco :

- Mardi 16 Novembre 2021 de 8h30 à 12h

- Mardi 23 Novembre 2021 de 8h30 à 12h

- Mercredi 1er Décembre 2021 de 12h à 15h30

- Mercredi 8 Décembre 2021 de 8h30 à 12h

- Jeudi 16 Décembre 2021 de 12h à 15h30.

Le public se rendant en mairie devra respecter les gestes barrières, les mesures de distanciation et le port du masque. Dès son arrivée dans les locaux de la Mairie, il devra également se laver les mains avec une solution hydroalcoolique mise à sa disposition.

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, au Maire de Tavaco et simultanément au Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an à la Mairie de Tavaco et sur le site de la mairie à l'adresse mairie-tavaco.fr

A l'issue de la procédure d'enquête, les projet de plan local d'urbanisme et de révision du zonage d'assainissement de la commune de Tavaco, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur seront soumis au conseil municipal de Tavaco pour approbation.

Le Maire,
Jean-Marie PASQUALAGGI.